



106570 - Le pèlerin en état de sacralisation peut il utiliser du savon et du champoing?

question

Comment juger le fait pour le pèlerin de se nettoyer à l'aide du savon et du champoing à forte odeur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun inconvénient pour le pèlerin en état de sacralisation de prendre un bain car le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) l'a fait. S'agissant du champoing, il paraît que son odeur n'est pas assimilable à celle d'un parfum. Il est vrai que c'est une belle odeur, agréable comme celle de la menthe et celle de la feuille du pommier et consorts. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'est pas permis au pèlerin en état de sacralisation d'utiliser quelque chose de parfumé.»